

Paris, nuit du jeudi 10 au vendredi 11 mars 49

Lettre n°1247

Monsieur,

Des trois obstacles sur lesquels, depuis des semaines, certains augures disent que le Gouvernement pourrait buter *douzièmes provisoires militaires, laïcité, Indochine* le premier est éliminé (les douzièmes provisoires sont définitivement votés); le second est patiemment et soigneusement évité; le troisième est en bonne voie d'être franchi. Après un après-midi et une nuit de débats, l'Assemblée de l'Union Française a voté ce matin, avec des modifications acceptées par le gouvernement, le projet créant l'Assemblée Territoriale de Cochinchine. A l'Assemblée nationale, le débat a commencé. Le côté parlementaire de la question indochinoise comporte deux discussions qu'il convient de définir pour comprendre l'affaire. Cet après-midi, ce soir et une partie de la journée de demain, ont été ou sera consacrés aux interpellations sur l'ensemble. Un Ordre du jour de confiance cloturera cette première partie. On discutera ensuite le texte adopté à Versailles. Sa rédaction est délicate, pour les socialistes notamment. Aussi semble-t-on décidé à passer à l'Ordre du jour pur et simple, sans rédaction circonstanciée. Ce serait la déclaration que fera Coste-Florot après en avoir pesé et mesuré les termes, qui tiendrait lieu de texte. Il sera plus facile pour les socialistes d'approuver cette déclaration qu'ils n'auront pas signée que de rédiger, conjointement avec les autres partis de la majorité, un texte au bas duquel il leur faudrait apposer leurs signatures.

La séance a été levée ce soir à minuit et d'aucuns ont cru voir là une astuce du Gouvernement pour se donner le temps de négocier les termes de son Ordre du Jour. La vérité est beaucoup plus simple, puisque le Gouvernement n'envisage précisément pas un ordre du jour comportant des attendus compliqués. La levée de séance est tout bêtement due à une démarche faite par deux ou trois journalistes auprès de Roclaure, qui présidait la séance et à qui ils firent remarquer que des débats menés tardivement dans la nuit sont privés de toute publicité dans les journaux du matin et repris hâtivement et incomplètement dans ceux de l'après-midi. Conquis par cet argument, Roclaure a réuni les présidents de groupes, enlevé leur acquiescement et l'Assemblée nationale a voté l'interruption du débat, en dépit d'une certaine opposition et des observations de Plevin.

Demain matin, avant de reprendre la suite des interpellations, il faudra se prononcer sur l'urgence au sujet du projet d'Assemblée Cochinchinoise. La Commission des territoires d'Outre-mer n'a en effet voté l'urgence que par 22 voix contre 11, alors qu'il lui eut fallu se prononcer à la majorité absolue, soit 23 voix. L'absence de quelques Commissaires a été la cause de ce contre temps. Mais ce n'est qu'un contre temps et l'on peut d'ores et déjà considérer l'ensemble du débat sur l'Indochine, interpellation et vote du projet d'Assemblée, comme virtuellement terminé à l'avantage du Gouvernement.

Sur le plan international, hormis les nouvelles concernant le Pacte Atlantique, les informations qui méritent de retenir l'attention sont celles relatives au projet que l'on prête à l'URSS de créer une République populaire de Macédoine. Les journaux britanniques font état de mouvements de troupes soviétiques en Bulgarie et déclarent que Moscou est prêt à une action contre la Yougoslavie réticente. Il y a plusieurs jours

I247 P/2.-

que je vous l'ai écrit et, aujourd'hui, on signale que Tito masse des troupes à sa frontière, cependant que le Soviet Suprême se réunit à Moscou pour - officiellement - établir le budget. Il est évidemment impossible de prévoir la suite des événements et l'on a scrupule à raisonner logiquement, car, en l'occurrence, la logique entraîne vers le pessimisme, du fait que tout, depuis le limogeage de Markos, tend à trahir chez les Russes l'intention de créer cette Macédoine qui, placée sous leur "protection" réaliserait enfin le vieux rêve slave d'un débouché sur la mer. Les Etats-Unis le toléreraient-ils ? Toute la question est là. En attendant, ils étudient une éventuelle fourniture d'armes à l'Iran. Si l'on peut encore se demander si Washington s'opposerait ou non à la poussée russe vers Salonique, il ne fait aucun doute que les Américains n'admettront pas une poussée vers les pétroles du Moyen-Orient. La fermeté des termes employés par Téhéran dans sa récente note à Moscou prouvait bien que l'Iran avait reçu des assurances américaines. Je vous l'ai fait remarquer vendredi dernier.

paul dehenne

E N V R A C

----- A Londres, l'ambassadeur des Etats-Unis s'est rencontré cet après-midi avec Bevin au sujet de la question du démantèlement des usines allemandes. Une entrevue de Lewis Douglas avec Robert Schuman est probable; lorsque le ministre français sera, au début de la semaine prochaine, dans la capitale britannique. Sinon, ce serait l'ambassadeur américain qui viendrait à Paris quelques jours plus tard.

----- L'Angleterre achète 65 % de sa viande en Argentine. Or, l'Argentine a refusé de lui livrer les deux tiers des 400.000 tonnes qu'elle avait commandées. D'où pénurie en Angleterre et nécessité de traiter à nouveau. C'est alors que Washington est venu à la rescousse en décidant que l'armée américaine suspendrait ses achats de viande en Argentine. C'est une perte sensible pour cette dernière qui a besoin des 20 millions de dollars que ses exportations de viande aux Etats Unis lui rapportent chaque semestre.

----- Devant l'Association de la presse étrangère à Londres, Massigli a déclaré "de toutes les grandes Puissances, la nation française apparaît comme la plus disposée à sacrifier une part de sa souveraineté à la création de l'Union européenne.

----- Des ministres et des experts belges, hollandais et luxembourgeois sont à La Haye pour mettre au point l'Union douanière des trois pays; le principal obstacle à surmonter résidant dans l'inconvertibilité du florin et du franc belge.

A l'issue de la première journée, Spaak a déclaré que l'année 1950 verrait l'entrée en vigueur de l'Union Economique, mais il a ajouté que cette union devrait s'effectuer de façon progressive. C'est vraisemblablement là la traduction des inquiétudes manifestées par les Belges au sujet de Benelux, ce Benelux dans lequel, disent-ils, on sait bien qui est le benêt.

(Je tiens à v/disposition les textes dont il est question ci-dessous)

(Assemblée Nationale.-) LA COMMISSION DES FINANCES a procédé à un nouvel examen du rapport 6179 de M. Plevin sur la proposition de loi 5778 tendant à tenir compte d'un abattement à la base forfaitaire de 350.000 frs. pour l'application de l'article 3 de la loi du 24 septembre 1948 relatif à l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. Sur la proposition de Charles Barangé, la Commission a décidé de proposer pour toutes les catégories visées dans la proposition de loi un abattement à base uniforme de 120.000 frs. La Commission a en outre rejeté un amendement de Garcia tendant à établir pour les assujettis aux bénéfices agricoles un abattement de 50.000 frs.

La Commission a ensuite examiné le projet de loi 6591 portant ouverture de crédits provisoires et autorisation d'engagements de dépenses au titre des dépenses militaires pour les mois de mars, avril et mai 49. Sur la proposition de son rapporteur la Commission a adopté les conclusions du Conseil de la République et ainsi décidé de proposer à l'Assemblée nationale le vote des trois douzièmes demandés par le Gouvernement. Sur le rapport de M. Plevin, la Commission a adopté à l'unanimité la proposition de loi 6596 de M. Gaillard tendant à modifier l'art. 30 de la loi du 21 mars 1947, 47-520 relative à diverses dispositions d'ordre financier (liquidation des biens allemands).

LA COMMISSION DES TERRITOIRES D'OUTRE MER a procédé à un vote sur la demande de discussion d'urgence présentée par le gouvernement pour le projet de loi 6664 portant création d'une Assemblée représentative territoriale élue en Cochinchine. Cette procédure n'a pas été valablement acceptée, 22 voix seulement s'étant prononcées pour l'urgence et 11 voix contre. La Commission a décidé cependant de passer immédiatement à l'examen du projet de loi. Après avoir repoussé une motion préalable présentée par M. Lozcray, Guillon, Dupuy et Carmolacci et deux contre projets émanant l'un de M. Defferre au nom du groupe socialiste l'autre de M. Aujoulat au nom du groupe des indépendants d'outre-mer, la Commission a pris pour base de discussion les dispositions contenues dans l'avis issu des délibérations de l'Assemblée de l'Union française. Un certain nombre d'amendements ont été rejetés à l'exception d'un ayant pour auteur M. Defferre tendant à préciser que les conseils de province et le conseil d'administration de la région de Saïgon-Cholon devront être renouvelés avant qu'ils n'élisent les membres de la section vietnamienne de l'Assemblée territoriale cochinchinoise. L'ensemble du projet a été adopté par 21 voix contre 17 et 1 abstention. Ce projet sera rapporté par M. Juglas.

LA COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE a poursuivi l'examen du rapport de M. Le Troquer concernant l'organisation militaire dont elle a discuté les articles 17, 18 et 19. Elle a adopté l'avis du Conseil de la République sur le projet de loi portant ouverture de crédits provisoires et autorisation d'engagement de dépenses au titre des dépenses militaires par 19 voix contre 3 et 3 abstentions.

Je tiens à v/disposition, en communication, les documents suivants :

6611.- proposition de loi de M. Gazier tendant à préciser les pouvoirs des Comités d'entreprise et à permettre une meilleure application de l'ordonnance du 22 février 1945 modifiée par la loi du 16 mai 1946 et par la loi du 7 juillet 1947. (MRP)

6650.- proposition de résolution de M. Boulet tendant à modifier l'art. 14 du règlement de l'Assemblée nationale en vue de la création d'une Commission des boissons.

6657.- Rapport par M. Serre sur la proposition de résolution tendant à inviter le gouvernement à saisir l'Assemblée algérienne d'un projet de décision permettant aux propriétaires de titres d'emprunts à long terme émis par le gouvernement général de l'Algérie d'obtenir l'échange de ces titres contre des rentes viagères spéciales de la Caisse autonome d'amortissement à capital aliéné.

.... /

Travaux législatifs (1247 p/2.-)

- 6665.- proposition de loi formulée par M. Durand-Reville^(RGR) transmise par le président du Conseil de la République tendant à compléter l'art. 78 de la loi du 1^{er} septembre 1948 en vue d'assurer aux Français exerçant leur activité professionnelle hors de la métropole mais appelés à y revenir périodiquement, le droit de sous-louer l'appartement dont ils sont locataires pendant et pour la durée de leur séjour hors de la France métropolitaine.
- 6680.- Proposition de loi de M. Morand^(C) tendant à faire bénéficier les mineurs ardoisiers ainsi que ceux qui travaillent dans les mines de fer atteints par la schistose, pneumoconiose du décret 47-220I du 17 nov. 1947 fixant les dispositions spéciales d'application à la silicose professionnelle de la loi du 20 octobre 1946 sur la prévention et la réparation des accidents du travail et les maladies professionnelles.
- 6703.- projet de loi prononçant la dissolution de la Société en commandite par actions "Automobiles Berliet et Cie" et portant statut de l'entreprise Berliet.
- 6745.- Rapport par M. Delahoutre (MRP) sur l'avis donné par le Conseil de la République sur la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale tendant à réviser certaines rentes viagères constituées entre particuliers.
- 6750.- Proposition de loi de M. Jugé^(C) tendant à amnistier les responsables syndicaux fermiers et métayers et les membres assesseurs aux tribunaux paritaires.

AU CONSEIL ECONOMIQUE

Le Conseil Economique a terminé cet après-midi l'examen du rapport de M. Cade sur l'attribution des licences d'importation et d'exportation. Il a adopté un nouveau texte sur les groupements d'achats et syndicats professionnels. Il a ensuite par 97 voix contre 26 (groupe patronal) et deux abstentions adopté un texte sur les marges en devises laissées aux exportateurs : les anciennes marges de 10 % du montant des devises laissées à la disposition de "certains industriels" et de 10 % laissées à "tous les industriels" (marge EFAP) seront supprimées. Toutefois, la marge de 10 % (EFAP) sera remplacée par une ristourne en devises variable selon la nature du produit et accordée aux exportateurs sur justification précise de leurs frais. Le Conseil s'est opposé ensuite à la disjonction du chapitre trois concernant l'Office des Changes, disjonction demandée par le groupe des chefs d'entreprises qui tout en reconnaissant la nécessité du maintien du contrôle des changes aurait voulu le voir assuré par les Banques.

Le Conseil a, enfin, adopté à l'unanimité le rapport et le projet d'avis présenté par M. Quercy sur la réforme du registre du commerce.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a, dans sa séance de la matinée, voté en seconde lecture la proposition de loi sur les rentes viagères constituées entre particuliers. Elle a ensuite adopté la reconduction pour le premier trimestre de 1949 de l'allocation aux vieux, au taux de 1600 frs. par mois. Elle a enfin adopté en seconde lecture, par 374 voix contre 182 le projet de loi portant ouverture de trois douzièmes militaires pour mars, avril et mai. Dans l'après-midi, l'Assemblée a tout d'abord entendu une déclaration de Petsche sur les résultats de l'emprunt et voté l'affichage de cette déclaration. Elle a ensuite abordé la discussion des interpellations sur le problème indochinois, discussion qui s'est poursuivie en séance de nuit. A minuit, l'Assemblée s'est ajournée jusqu'à demain matin.

LE CONSEIL DE LA REPUBLIQUE a tout d'abord adopté une proposition de résolution invitant le Gouvernement à déposer avant le 30 avril un projet de loi assurant la mise à parité des pensions de guerre avec les traitements des fonctionnaires. Le Conseil a ensuite adopté la proposition de loi organisant le statut de la coopération dans le commerce de détail. Après adoption de plusieurs autres textes relatifs aux servitudes des transmissions radio-électriques, aux mines et carrières, le Conseil a adopté la proposition de loi relative aux baux à loyer de locaux à usage commercial et industriel. Il a apporté quelques modifications de détail au texte primitivement voté par l'Assemblée. Le Conseil a encore adopté la proposition de loi relative à l'évaluation des bénéfices agricoles.

LA JOURNÉE SOCIALE

--- Les Agents des DOUANES cagétistes appliqueront dorénavant le règlement de façon "rigoureuse et automatique"; ce qui aura pour résultat l'embouteillage des postes de douanes, tant sur les frontières de terre que dans les ports, les gares frontalières, les aéroports et les frontières maritimes.

----- Le bureau de F.O. s'élève contre les projets tendant à alléger les impôts agricoles.

----- En Meurthe et Moselle, les mineurs de Thil et Picroclot ont décidé une grève de vingt quatre heures pour protester contre les condamnations de mineurs et d'ouvriers pour faits de grève.

CHOMAGE.- Au 15 février, le total des chômeurs secourus était de 31.665, dont 22120 dans la Région parisienne, contre 32254, dont 21441 au 1^{er} février. Le chômage reste faible dans le bâtiment, mais augmente parmi les employés de bureau, les ouvriers des transports, ceux du travail du bois. On note également un chômage partiel assez important du fait de la réduction des contingents d'électricité et du manque de matières premières en ce qui concerne le textile. Au 1^{er} janvier, 350000 ouvriers étaient occupés moins de 40 heures par semaine et 25.000 moins de 32 heures, alors qu'au 1^{er} octobre les chiffres étaient respectivement 160 et 37.000. Les industries les plus touchées sont : le textile (environ 130.000), le travail des étoffes (environ 90.000), les cuirs et peaux (25000), les industries mécaniques 22.000, le commerce non alimentaire 20.000 et le bâtiment moins de 15000.

SUR LE MARCHÉ PARALLÈLE, on a coté aujourd'hui : Nap. 4725; cagie 1115, Croix 4500; souv. 5750. DOLLAR 402. LIVRE 1100. FRANC suisse 101,50, belge 7,50. PESETA 10.50.- LINGOT 655.000. Barre non cotée.

----- A l'issue de la Conférence de presse tenue ce soir par Petsche, Bloch Laine a précisé qu'on n'envisageait aucune détente dans la politique du crédit.

----- Les délégations suisse et française qui négocient actuellement ont convenu de proroger jusqu'au 31 mars les accords commerciaux et financiers en vigueur.

Les licences d'importation vers la France, en instance à la date du 25 février, seront délivrées en deux fois, suivant un plan établi d'un commun accord.

" LA JOURNEE EN BREF "

1247 10/11.3.49

 ("Comprimé" des nouvelles officielles dont v/lirez le détail dans la presse)

FRANCE. - M. Pétasche a annoncé à l'Assemblée Nationale, au Conseil de la République, par radio et au cours d'une conférence de presse, les résultats de l'emprunt : 297 milliards, dont 108 en argent frais. Le Ministre des finances a également annoncé le prochain lancement d'un emprunt du Crédit National et d'un emprunt des P.T.T. Il a indiqué que la politique de blocage des salaires et des prix demeurerait inchangée.

- M. Claudius Petit a annoncé que les travaux engagés pour le compte des sinistres seront payés intégralement en espèces.

- Le Président de la République prenant la parole à l'issue du banquet du Syndicat des Quotidiens régionaux a souligné les dangers de l'isolement. "Nous n'avons pas le droit de demeurer isolés alors que d'autres se groupent; nous n'avons pas le droit de demeurer désarmés alors que d'autres s'arment". Et encore : "La France demeure fidèle aux alliances qu'elle a contractées. Elle n'a signé et ne signera jamais que des pactes exclusivement défensifs".

- Les premiers éléments de l'enquête sur l'incendie de Genissiat permettent aux enquêteurs de déclarer qu'il faut écarter toute idée de sabotage.

grande Bretagne. - On sait qu'une conférence inopinée des "Cinq" a été convoquée à Londres pour lundi prochain. De source officielle on n'obtient aucune précision sur l'objet de cette conférence inattendue et d'autant plus surprenante que les intéressés doivent se rencontrer à Londres le 28 mars avec cinq invités : Italie, Suède, Norvège, Danemark et Islande. La réunion du 14 mars portera vraisemblablement sur le Pacte Atlantique, ses implications et le coût de l'aide militaire pour le temps de paix à solliciter des USA. On apprend en effet qu'outre les ministres des affaires étrangères de France, de Grande Bretagne et du Benelux, y participeront les ministres de la Défense nationale et des Finances des 5 pays signataires du Pacte de Bruxelles.

MACEDOINE. - On s'inquiète dans les capitales de l'ouest de la question macédonienne qui fit couler tant d'encre autrefois. On estime que Moscou pousse la Bulgarie à patronner la création d'un état libre de Macédoine (une nouvelle République Populaire) qui mordrait sur la Bulgarie, la Yougoslavie et la Grèce avec, pour débouché sur la mer, Salonique. Ce serait l'ouverture tant cherchée par les divers régimes russes sur la mer libre. Des journaux anglais font état de mouvements de troupes soviétiques en Bulgarie et déclarent que Moscou est prêt à une action contre la Yougoslavie réticente.

ETATS UNIS. - Le texte officiel du projet du Pacte Atlantique sera rendu public mardi ou mercredi à Washington. D'Ottawa on apprend que le traité sera conclu pour 20 ans. Toutefois, il sera examiné dans 10 ans et l'on jugera alors si une organisation internationale peut valablement se substituer à lui. Dans la soirée, Rome annonçait que l'Italie aurait été invitée officiellement à adhérer au Pacte. L'adhésion de l'Islande et du Portugal est annoncée comme prochaine. Cependant que A. Rasmussen, ministre des affaires étrangères du Danemark est arrivé à Washington pour discuter des conditions d'adhésion de son pays.

- Les U.S.A. remettent en cause les modalités du statut d'occupation. Leurs nouvelles exigences sont jugées difficilement acceptables.

URSS. - Le président du Conseil des Ministres de la RSFSR, Rodianov a été "libéré" de ses fonctions et remplacé par Tchernounov. On sait que la RSFSR est la plus importante des Républiques soviétiques, que sa capitale est Moscou et qu'elle s'étend de la Russie blanche à l'extrémité de la Sibirie.

ISRAEL. - Les transjordanien accusent Israël d'avoir mené une opération militaire près d'Akaba. Israël conteste, mais Londres s'inquiète car Amman peut demander - et se propose de demander - l'appui de la Grande Bretagne s'il est menacé son territoire.